**Fermage indicatif pour une exploitation d’estivage en francs par pâquier normal (CHF / PN)**

**Type d’alpage : sans chalet chalet simple chalet moyen chalet bien aménagé**

**CHF / PN** 25.– à 50.– 50.– à 100.– 100.– à 160.– 160.– à 200.–

Ces valeurs sont valables pour des conditions normales. Des déductions peuvent être opérées, notamment si l’accès est difficile (uniquement à pied) ou si les conditions d’exploitations sont difficiles (accès aux pâturages, embroussaillement, eau insuffisante, etc.)

1 PN = 1 Unité Gros Bétail durant 100 jours.